\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sheikh Mohamed bin Zayed bin Sultan Al Nahyan
President of the United Arab Emirates

**Twitter/X: @MohamedBinZayed
Instagram:** [**https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/**](https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monseigneur,

**Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation concernant le procès collectif de 84 hommes émiriens, parmi lesquels 26 prisonniers d’opinion, dont Ahmed Mansoor, Nasser bin Ghaith et Mohammed al Roken, qui a été entaché de graves violations du droit des accusés à un procès équitable et par des allégations de torture et d’autres mauvais traitements.**

La 10e audience de ce procès s’est tenue le 9 mai 2024 devant la Cour d’appel fédérale d’Abou Dhabi. Elle était consacrée à l’audition des plaidoiries des avocats et de certaines déclarations des détenus. Assurant lui-même sa défense sans avocat, le défenseur des droits humains et prisonnier d’opinion Ahmed Mansoor a déclaré que ce que le parquet décrivait comme des actes criminels de la part des détenus relevait simplement de l’exercice de la liberté d’expression. Mohammed al Roken a dénoncé le fait que les prévenus soient jugés sur la base de chefs d’inculpation pour lesquels ils avaient déjà été condamnés en 2013. D’autres hommes parmi les 84 ont évoqué la dégradation de leur état de santé physique et mentale en raison de leurs conditions de détention. Le juge a prévu de rendre son jugement le 10 juillet.

Tout au long du procès, les prévenus ont indiqué pendant les audiences qu’ils avaient été contraints d’entendre en permanence de la musique à plein volume en prison, notamment pendant leurs heures de repos et de sommeil. Ils ont déclaré qu’on les avait ensuite interrogés et forcés à faire des «aveux» filmés, et que tout refus entraînait leur placement à l’isolement pour les punir. Ils continuent d’être privés de contact avec leurs familles et leurs avocats.

Ce nouveau procès collectif s’est ouvert le 7 décembre 2023, les 84 hommes concernés étant accusés d’avoir créé, soutenu et financé une «organisation terroriste». Les poursuites engagées contre au moins 66 d’entre eux sont contraires à l’interdiction de la double peine, car ils ont déjà été condamnés en 2013 à l’issue du procès de masse dit des «94 Émiriens» pour avoir créé le Comité pour la justice et la dignité dans le but d’appeler au respect des droits humains aux Émirats arabes unis. Soixante sont encore maintenus en détention malgré l’expiration de leur peine.

**J’appelle Votre Altesse à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les prisonniers d’opinion Ahmed Mansoor, Mohammed al Roken, Nasser bin Ghaith et toutes les autres personnes détenues arbitrairement et poursuivies dans le cadre du procès collectif en cours uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d’expression et d’association soient libérés immédiatement et sans condition, et que toutes les charges retenues contre eux en raison de l’exercice de leurs droits humains soient abandonnées. En attendant leur libération, je vous demande de veiller à ce qu’ils soient détenus dans des conditions conformes aux normes internationales, à ce qu’ils ne soient pas soumis à des actes de torture ni à d’autres formes de mauvais traitements, et à ce qu’ils puissent immédiatement et régulièrement voir leurs proches et leurs avocats et bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires.**

Je vous prie d’agréer, Votre Altesse, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Emirats Arabes Unis, Schwarztorstrasse 31, 3007 Bern

Fax: 031 311 80 92, E-mail: bernemb@mofaic.gov.ae